

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

**Délibération**  
n° 2012.12.285

**Etablissement Public  
Foncier de Poitou-  
Charentes :**  
approbation de  
l'avenant à la  
convention cadre  
Habitat et aux  
avenants aux  
conventions projets  
"ZAC Gare" et "  
Schéma de  
Cohérence et de  
Programmation  
Urbaine (GDF SUEZ)"

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2012**

**Secrétaire de séance :** Patrick BOUTON

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMAI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMAI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

**Excusé(s) représenté(s) :**

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

**Excusé(s) :**

Nadine GUILLET

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.12.285**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION CADRE HABITAT ET AUX AVENANTS AUX CONVENTIONS PROJETS "ZAC GARE" ET " SCHEMA DE COHERENCE ET DE PROGRAMMATION URBAINE (GDF SUEZ)"**

L'établissement public foncier de Poitou-Charentes (EPF), créé depuis juillet 2008, est un outil au service des politiques foncières des collectivités qui contribue à clarifier les conditions de faisabilité des projets ou des opérations d'aménagement et à faciliter leur réalisation en intervenant sur le marché foncier.

L'EPF de Poitou-Charentes a retenu quatre thèmes d'interventions prioritaires, qui se traduisent par une convention-cadre pour chacune de ces thématiques :

- l'Habitat, et notamment l'habitat social,
- le Développement économique et l'emploi;
- la Protection de l'environnement et des paysages,
- la réalisation d'équipements structurants.

Par délibération n°179 du 15 octobre 2009, le GrandAngoulême a approuvé les conventions-cadres « HABITAT », « Développement économique » et « Protection de l'environnement », définissant la stratégie foncière au service des projets de territoire du GrandAngoulême relevant de chacune de ces thématiques, et liant donc l'agglomération à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes.

Ensuite, les conventions-projets « ZAC Gare » sur Angoulême et Gond-Pontouvre et « GDF-Suez » sur Angoulême ont été approuvées (délibération n°249 du 10 décembre 2009), ainsi que la convention-projet « ZAC Les Sables » (délibération n°226 en date du 22 octobre 2010), toutes rattachées à la convention-cadre « HABITAT ».

Il convient aujourd'hui pour le GrandAngoulême de modifier les conventions-projets « ZAC Gare » et « GDF-Suez », ainsi que sa convention-cadre « HABITAT ».

Ainsi, le projet « Schéma de Cohérence et de Programmation Urbaine » d'Angoulême se substitue au projet « GDF-Suez » avec un secteur d'intervention plus large et la convention-projet « ZAC Gare » est prorogée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Enfin, la somme totale des coûts estimatifs recouverts par l'avenant à la convention-cadre « Habitat » fixerait une intervention de l'EPF sur cette thématique « HABITAT » à 15 500 000 € dont un encours de 15 000 000 € (contre 11 800 000 € précédemment), décomposés comme suit : projet ZAC Gare 8 M€ + ZAC Les Sables à La Couronne 1,5 M€ + Site « Schéma de Cohérence et de Programmation Urbaine » de la ville d'Angoulême – remplaçant le projet GDF-Suez- 6 M€.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 14 novembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 27 novembre 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention-cadre « HABITAT » et les projets d'avenants aux conventions-projets « ZAC Gare » et « Schéma de Cohérence et de Programmation Urbaine ».

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions à intervenir, les hypothèses d'acquisition et de portage de l'EPF ainsi que les volumes financiers d'intervention de l'EPF pour cette thématique « HABITAT », notamment ceux affectés au projet sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération (projet ZAC Gare).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 janvier 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>07 janvier 2013</b>